

REGLEMENT INTERIEUR COURS GYM DOUCE
--

1) ACTIVITES :

Les cours de gym douce sont encadrés par un éducateur sportif diplômé d'Etat conformément à la réglementation en vigueur.

2) INSCRIPTION

L'inscription peut se faire toute l'année dans la limite des places disponibles dans les conditions prévues à l'article 4.

Elle est obligatoire pour que l'adhérent puisse participer au cours.

Aucune inscription/réservation ne peut se faire par téléphone, seul le dossier complet accompagné du paiement, valide l'inscription.

L'adhérent doit fournir :

- Le bulletin d'inscription
- Un certificat médical
- Copie de l'attestation de l'assurance responsabilité civile et corporelle individuelle qui prend en charge l'ensemble des activités pratiquées sans exception.

3) SEANCES D'ESSAI

Une séance d'essai est possible pour y participer, il est impératif de se préinscrire auprès du service des sports par mail ou par téléphone.

4) TARIFICATION :

Montant de la cotisation annuelle pour les cheviards : en fonction de la délibération en vigueur.

L'inscription en cours d'année est possible dans la limite des places disponibles. Aucun dégrèvement et remboursement ne sera appliqué en cas d'absence. En cas d'inscription en cours d'année, le tarif de la cotisation annuelle s'appliquera.

5) REGLES DE VIE COLLECTIVE

Les adhérents doivent respecter le matériel mis à disposition et suivre les consignes de sécurité qui leur sont données.

6) L'ENCADREMENT

L'encadrement et l'animation des séances seront assurés par un éducateur sportif.

7) OBJETS

Le port de bijoux, l'introduction de tout objet de valeur (appareil photo, téléphone portable, ...) est sous la responsabilité des utilisateurs. Les objets dangereux sont formellement interdits.

En cas de vol ou de dégradation, la Collectivité décline toute responsabilité ainsi que celle du personnel encadrant.

8) TENUE – EQUIPEMENT

Une tenue adaptée à l'activité et une bouteille d'eau sont demandées.

La tenue adaptée sera précisée par l'éducateur responsable lors de la première séance de la spécificité de l'activité proposée.